

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 04/05/2022**

Nombre de membres : - Afférents : 9

- Présents : 7

- Qui ont pris part au vote : 9

Vote : A l'unanimité / A la majorité :

- Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication et notification du :

L'an 2022, le 04 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2022.

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain, DELUGE Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YENK Ingrid à Guy LACOUDRE ; M. DELUGE Paul à Violette FERNANDES

**A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN**

**2022 0008 - ACHAT D'UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES DE PAINS**

Madame le Maire rappelle le souhait de la commune de mettre au service de la population un distributeur de baguettes de pains et pour cet achat, conformément à l'inscription budgétaire, soumet 2 devis :

- Devis MaBaguette du 01/04/2022 : 9137,50 € HT
- Devis Locatam du 01/04/2022 : 17500,00 € HT

Afin d'acquérir ce distributeur, la commune a déposé une demande d'aide financière auprès du Pays Loire Val d'Aubois programme CRTE 2022

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres	6 396,25	70%
Subvention PVLA	2 741,25	30%
TOTAL HT	9 137,50	100%

Après en avoir délibéré le conseil municipal

Accepte le devis de MaBaguette pour un montant de 9 137,50 € H.T

Adopte l'opération d'acquisition d'un distributeur de baguettes de pain et les modalités de financement

Approuve le plan de financement prévisionnel

S'engage à prendre un autofinancement de la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, prévu au budget 2022 et imputé en section d'investissement au c/2135

Autorise Madame le Maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/05/2022

Le Maire  
Violette FERNANDES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 04/05/2022**

Nombre de membres : - Afférents : 9

- Présents : 7

- Qui ont pris part au vote : 9

Vote : A l'unanimité / A la majorité :

- Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication et notification du :

L'an 2022, le 04 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2022.

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain, DELUGE Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YENK Ingrid à Guy LACOUDRE ; M. DELUGE Paul à Violette FERNANDES

**A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN**

**2022\_0009 - CONVENTION DE LOCATION D'UN DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES DE PAIN**

Madame le Maire rappelle qu'à la suite de l'achat d'un distributeur de baguettes de pain pour la somme de 9 137,00€ H.T selon la délibération 2022\_0008 et l'inscription budgétaire et après les derniers échanges avec Mr SPECQUE Boulanger de Jouet sur l'Aubois, qu'il convient d'établir une convention de location entre la commune et le commerçant.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention de location du matériel entre la commune et la SARL SPECQUE, qui prévoit l'approvisionnement chaque jour de la semaine.

Les parties ont convenu de fixer le loyer du matériel à cent euros (100 euros) par mois.

Le contrat prendra effet à la date du 09 mai 2022 pour une durée d'un an renouvelable.

Le matériel est installé place de la Mairie.

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- Approuve les conditions de location énoncées dans le projet de convention proposé ci-avant ;
- Fixe le loyer du distributeur automatique de baguettes de pain à cent euros (100 euros) par mois à compter du 09 mai 2022, imputé en recette de fonctionnement au c/752 ;
- Autorise et habilite Madame le Maire à signer la convention de location avec Monsieur Mikael SPECQUE, à établir, chaque mois, le titre de recettes correspondant et à signer tout document relatif à ce dossier ;

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/05/2022

Le Maire

Violette FERNANDES

République Française

Commune de MORNAY-BERRY

Département Cher

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/05/2022

Nombre de membres : - Afférents : 9 - Présents : 7 - Qui ont pris part au vote : 9

Vote : ~~A l'unanimité~~ / A la majorité : - Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 1 Alain Planchon

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication et notification du :

L'an 2022, le 04 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2022.

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain, DELUGE Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YENK Ingrid à Guy LACOUDRE ; M. DELUGE Paul à Violette FERNANDES

**A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN**

### **2022\_0010 - PROJET D'IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS SUR LA PARCELLE A0860 Allée du Souvenir (nouveau cimetière)**

Madame le Maire fait part de ses échanges avec un représentant de la société SADE-TELECOM, mandatée par La Société ORANGE domiciliée 78 rue Olivier de Serres 75015 PARIS, qui propose d'installer une antenne relais au niveau du nouveau cimetière sur la parcelle A0860 Allée du Souvenir.

Cette installation permettrait aux administrés d'avoir une meilleure qualité de réception des réseaux de téléphonie mobile « ORANGE ».

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- Valider le projet d'installation d'une antenne relais sur une portion de terrain d'environ 50m<sup>2</sup>, de la parcelle cadastrée A0860, située Allée du Souvenir (Cf plans joints);
- Demander une dérogation aux règles du Règlement National d'Urbanisme (article L111-4 RNU) qui ne peuvent être respectées, qui permettrait à ce projet d'intérêt collectif d'être réalisé sans porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques, et qui n'entraîne pas un surcroît de dépenses publiques et n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L101.2 et aux dispositions des chapitres I et II du livre 1<sup>er</sup> ou aux directives territoriales d'aménagement précisant leurs modalités d'application ;
- Autorise Madame le Maire à compléter et signer tout document en relation avec ce projet..

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/05/2022  
Le Maire  
Violette FERNANDES

République Française

Commune de MORNAY-BERRY

Département Cher

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 04/05/2022**

Nombre de membres : - Afférents : 9

- Présents : 7

- Qui ont pris part au vote : 9

Vote : A l'unanimité / ~~A la majorité~~ :

- Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication et notification du :

L'an 2022, le 04 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2022.

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain, DELUGE Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YENK Ingrid à Guy LACOUDRE ; M. DELUGE Paul à Violette FERNANDES

**A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN**

### **2022\_0011 - SUBVENTION A LA CROIX ROUGE**

Sur proposition de Monsieur Jean-Pierre BERGER, le conseil municipal accepte d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association de La Croix Rouge afin d'aider les populations d'Ukraine.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'attribuer la somme de 300,00 € (trois cent euros) qui sera imputée en dépense de fonctionnement au c/6574

Pour copie conforme :  
En mairie, le 04/05/2022  
Le Maire  
Violette FERNANDES

République Française

Commune de MORNAY-BERRY

Département Cher

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 04/05/2022**

Nombre de membres : - Afférents : 9

- Présents : 7

- Qui ont pris part au vote : 9

Vote : A l'unanimité / ~~A la majorité~~:

- Pour : 9

- Contre : 0

- Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Et publication et notification du :

L'an 2022, le 04 Mai à 19h30, le Conseil Municipal de la commune s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame FERNANDES Violette, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 29/04/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 29/04/2022.

**Présents** : Mme FERNANDES Violette, Maire, Mmes : TORASSO Sandra, YENK Ingrid, MM : ANCLIN Nicolas, BERGER Jean-Pierre, LACOUDRE Guy, MILLET Nicolas, PLANCHON Alain, DELUGE Paul

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme YENK Ingrid à Guy LACOUDRE ; M. DELUGE Paul à Violette FERNANDES

**A été nommé(e) secrétaire : Nicolas ANCLIN**

### **2022 0012 - ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE**

Madame le Maire soumet au conseil municipal deux devis pour l'achat d'une autolaveuse afin de pouvoir nettoyer les sols des salles communales plus efficacement conformément à l'inscription budgétaire ;

- Devis Hygial Berry du 08/01/2022 : 2 105,00 € HT ;
- Devis Christin du 27/04/2022 : 3 255,00 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le devis de LA SOCIETE HYGIAL BERRY pour un montant de 2 105,00 € HT.

qui sera imputé en section d'investissement au c/2188

Autorise Madame le Maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier.

Pour copie conforme :

En mairie, le 04/05/2022

Le Maire

Violette FERNANDES